

ANNEXE 2
MODALITÉS DE CERTIFICATION

ANNEXE 2 a
UNITÉS CONSTITUTIVES DU DIPLÔME

UNITÉS CONSTITUTIVES D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL

Unité (U.11, épreuve E.11) : Mathématiques

L'unité de mathématiques englobe l'ensemble des objectifs, capacités, compétences et savoir-faire mentionnés dans l'arrêté du 10 février 2009 fixant les programmes d'enseignement de mathématiques et de sciences physiques et chimiques pour les classes préparatoires au baccalauréat professionnel (B.O.E.N. spécial n°2 du 19 février 2009).

Elle est constituée des éléments définis pour le groupement B du programme de mathématiques établi par l'arrêté du 10 février 2009.

Unité (U.12, épreuve E.12) : Sciences physiques et chimiques

L'unité est définie au regard des capacités et compétences mentionnées dans l'arrêté du 10 février 2009 fixant les programmes d'enseignement de mathématiques et de sciences physiques et chimiques pour les classes préparatoires au baccalauréat professionnel (B.O.E.N. spécial n°2 du 19 février 2009).

Elle comprend les modules spécifiques suivants du programme de sciences physiques et chimiques établi par l'arrêté du 10 février 2009 :

- CME 6 Comment fonctionnent certains dispositifs de chauffage ?
- CME 7 Comment l'énergie électrique est-elle distribuée à l'entreprise ?
- SL 5 Pourquoi les objets sont-ils colorés ?

Unité (U.34, épreuve E.34) : Économie – gestion

Le contenu de cette unité est défini dans l'arrêté du 10 février 2009 fixant le programme d'enseignement d'économie-gestion pour les classes préparatoires aux baccalauréats professionnels du secteur de la production (B.O.E.N. spécial n° 2 du 19 février 2009).

Unité (U.35, épreuve E.35) : Prévention – Santé - Environnement

L'unité englobe l'ensemble des connaissances et capacités mentionnées dans l'arrêté du 10 février 2009 fixant le programme d'enseignement de Prévention-santé-environnement pour les classes préparatoires au baccalauréat professionnel (B.O.E.N. spécial n° 2 du 19 février 2009).

Unité (U.4, épreuve E.4) : Langue vivante

L'unité englobe l'ensemble des objectifs, capacités et compétences énumérés dans l'arrêté du 10 février 2009 fixant le programme de langues vivantes étrangères pour les classes préparatoires au certificat d'aptitude professionnelle et pour les classes préparatoires au baccalauréat professionnel (B.O.E.N. spécial n° 2 du 19 février 2009).

Unité (U.51, épreuve E.51) : Français

L'unité est définie par les compétences établies par l'arrêté du 10 février 2009 fixant le programme de français pour les classes préparant au baccalauréat professionnel (B.O.E.N. spécial n°2 du 19 février 2009).

Unité (U.52, épreuve E.52) : Histoire, géographie et éducation civique

L'unité est définie par les compétences établies par l'arrêté du 10 février 2009 fixant le programme d'enseignement de l'histoire et de la géographie pour les classes préparatoires au baccalauréat professionnel (B.O.E.N. spécial n°2 du 19 février 2009).

Unité (U.6, épreuve E.6) : Arts appliqués et cultures artistiques

L'unité englobe l'ensemble des capacités et compétences énumérées par l'arrêté du 10 février 2009 fixant le programme d'enseignement d'arts appliqués et cultures artistiques pour les classes préparatoires au baccalauréat professionnel (B.O.E.N. spécial n° 2 du 19 février 2009).

Unité (U.7, épreuve E.7) : Éducation physique et sportive

L'unité englobe l'ensemble des objectifs, capacités et compétences énumérés par l'arrêté du 10 février 2009 fixant le programme d'éducation physique et sportive pour les classes préparatoires au certificat d'aptitude professionnelle et pour les classes préparatoires au baccalauréat professionnel.

Unité (UF.1, épreuve EF.1) : Langue vivante

L'épreuve a pour but de vérifier la capacité du candidat à comprendre une langue vivante parlée et la capacité de s'exprimer de manière intelligible pour un interlocuteur n'exigeant pas de particularités linguistiques excessives sur un sujet d'intérêt général. Elle englobe l'ensemble des capacités et connaissances énumérées par l'arrêté du 10 février 2009.

UNITÉS PROFESSIONNELLES (U21, U22, U23, U31, U32, U33)

La définition du contenu des unités professionnelles du diplôme a pour but de préciser, pour chacune d'elles, quelles tâches et compétences professionnelles sont concernées et dans quel contexte. Il s'agit à la fois de :

- permettre la mise en correspondance des activités professionnelles et des unités dans le cadre du dispositif de "validation des acquis de l'expérience" (VAE) ;
- établir la liaison entre les unités, correspondant aux épreuves, et le référentiel d'activités professionnelles afin de préciser le cadre de l'évaluation.

COMPÉTENCES		U 21	U 22	U 23	U 31	U 32	U 33
C1	1 – Collecter classer et hiérarchiser les, informations						
	2 – Repérer et identifier les caractéristiques esthétiques, stylistiques et contextuelles d'un agencement existant ou en projet						
	3 – Analyser les contraintes techniques, réglementaires, esthétiques et budgétaires du projet architectural						
	4 – Proposer, optimiser et justifier les solutions techniques de réalisation						
C2	1 – Effectuer un relevé d'état des lieux						
	2 – Traduire graphiquement des solutions techniques et esthétiques						
	3 – Etablir des quantitatifs et rédiger les bons de commande						
	4 – Fabriquer des maquettes, prototypes et échantillons						
	5 – Rédiger une notice descriptive						
	6 – Planifier les phases du projet et les interventions						
	7 – Installer des éléments d'agencement						
C3	1 – Gérer les délais						
	2 – Contrôler la conformité						
	3 – Gérer la sécurité et l'environnement du chantier						
C4	1 – Présenter un projet						
	2 – Assurer les relations avec les différents acteurs du projet						
	3 – Animer une équipe						

UNITÉ U.21 ARTS ET TECHNIQUES : HISTOIRE DE L'ART, DES STYLES ET DES TENDANCES DANS LE DOMAINE DE L'AGENCEMENT (ÉPREUVE E.21)

• **Contenu**

Cette unité recouvre tout ou partie des compétences exigées du titulaire du baccalauréat professionnel "Agencement de l'Espace Architectural" pour effectuer l'analyse esthétique, stylistique et contextuelle d'un agencement existant ou en projet :

C1.2	Repérer et identifier les caractéristiques esthétiques, stylistiques et contextuelles d'un agencement existant ou en projet
-------------	---

On notera que pour effectuer les tâches demandées, certaines autres compétences peuvent être mobilisées. En aucun cas ces dernières ne donneront lieu à évaluation. Si ces compétences ne sont pas maîtrisées, les tâches correspondantes doivent être réalisées avec assistance.

• **Contexte professionnel**

Au sein de l'entreprise, bureau d'étude et documentation.

• **Nature de l'activité**

Ces activités correspondent en tout ou partie aux tâches de l'activité d'étude du projet d'agencement :

ÉTUDE ET DÉFINITION DE PROJET : A1 - Etude du projet d'agencement	
T1	Analyser le contexte architectural

UNITÉ U.22 ANALYSE D'UN PROJET D'AGENCEMENT (ÉPREUVE E.22)

• **Contenu**

Cette unité recouvre tout ou partie des compétences exigées du titulaire du baccalauréat professionnel "Agencement de l'Espace Architectural" pour effectuer l'analyse technique, réglementaire, esthétique et budgétaire d'un projet d'agencement et proposer des solutions techniques adaptées:

C1.1	Collecter classer et hiérarchiser les informations
C1.3	Analyser les contraintes techniques, réglementaires, esthétiques et budgétaires du projet architectural
C1.4	Proposer, optimiser et justifier les solutions techniques de réalisation

On notera que pour effectuer les tâches demandées, certaines autres compétences peuvent être mobilisées. En aucun cas ces dernières ne donneront lieu à évaluation. Si ces compétences ne sont pas maîtrisées, les tâches correspondantes doivent être réalisées avec assistance.

• **Contexte professionnel**

Au sein de l'entreprise (bureau d'études) et sur chantier.

• **Nature de l'activité**

Ces activités correspondent en tout ou partie aux tâches de l'activité d'étude du projet d'agencement :

ÉTUDE ET DÉFINITION DE PROJET : A1 - Etude du projet d'agencement	
T1	Analyser le contexte architectural
T3	Intégrer le projet dans l'existant et vérifier la faisabilité technique
T5	Proposer et argumenter des choix de solutions techniques en collaboration avec le concepteur et/ou le maître d'ouvrage.
T8	Faire valider des solutions techniques, esthétiques et fonctionnelles au regard des délais et des coûts (synthèse).

UNITÉ U.23

PRÉPARATION DE CHANTIER (EPREUVE E .23)

• **Contenu**

Cette unité recouvre tout ou partie des compétences exigées du titulaire du baccalauréat professionnel "Agencement de l'Espace Architectural" pour prévoir le lancement des commandes et fabrications et planifier les activités de mise en œuvre sur chantier nécessaires à la réalisation d'un projet d'agencement :

C2.6	Planifier les phases du projet et les interventions
-------------	---

On notera que pour effectuer les tâches demandées, certaines autres compétences peuvent être mobilisées. En aucun cas ces dernières ne donneront lieu à évaluation. Si ces compétences ne sont pas maîtrisées, les tâches correspondantes doivent être réalisées avec assistance.

• **Contexte professionnel**

Au sein de l'entreprise (bureau d'études) et sur chantier.

• **Nature de l'activité**

Ces activités correspondent en tout ou partie aux tâches des activités d'étude du projet d'agencement, de planification prévisionnelle et préparation des interventions :

ÉTUDE ET DÉFINITION DE PROJET : A1 - Etude du projet d'agencement	
T7	Identifier les interventions nécessaires des différents corps d'état et les délais à respecter.
ORGANISATION ET SUIVI DE CHANTIER : A3 - Planification prévisionnelle et préparation des interventions	
T1	Planifier les interventions (corps d'état, détail des opérations, dates d'interventions et délais...).
T2	Définir les besoins humains et les matériels spécifiques par intervention.

T3	Identifier les besoins et contraintes externes (autorisations administratives, locations, énergies, gestion des déchets...)
T4	Lancer et suivre les commandes matériaux et produits
T5	Lancer et suivre les fabrications internes et des opérations de sous-traitance

UNITÉ U.31 RÉALISATION ET SUIVI DES OUVRAGES EN ENTREPRISE (EPREUVE E .31)

• **Contenu**

Cette unité recouvre tout ou partie des compétences exigées du titulaire du baccalauréat professionnel "Agencement de l'Espace Architectural" pour organiser les activités et animer une équipe de travail sur chantier, communiquer avec les autres acteurs du projet et rendre compte du déroulement des activités de mise en œuvre et de la qualité des travaux effectués sur le chantier :

C2.1	Effectuer un relevé d'état des lieux
C3.1	Gérer les délais
C3.2	Contrôler la conformité
C3.3	Gérer la sécurité et l'environnement du chantier
C4.2	Assurer les relations avec les différents acteurs du projet
C4.3	Animer une équipe

On notera que pour effectuer les tâches demandées, certaines autres compétences peuvent être mobilisées. En aucun cas ces dernières ne donneront lieu à évaluation. Si ces compétences ne sont pas maîtrisées, les tâches correspondantes doivent être réalisées avec assistance.

• **Contexte professionnel :**

Au sein de l'entreprise et sur le chantier

• **Nature de l'activité**

Ces activités correspondent en tout ou partie aux tâches des activités d'étude du projet d'agencement, de lancement et de suivi des opérations de mise en œuvre sur chantier, de bilan et réception des travaux :

ÉTUDE ET DÉFINITION DE PROJET : A1 - Etude du projet d'agencement	
T2	Relever la configuration du chantier et son environnement, mettre au net les relevés, effectuer le diagnostic de l'existant et de ses contraintes
ORGANISATION ET SUIVI DE CHANTIER : A4 - Lancement de la mise en œuvre sur chantier	
T1	Organiser et vérifier l'environnement du chantier
T2	Présenter et argumenter aux intervenants la chronologie des opérations et les procédures de mise en œuvre à respecter

T3	Lancer les opérations sur chantier : - Réceptionner les espaces et supports à agencer - Implanter les ouvrages à installer
T4	Gérer les livraisons sur chantier (planning, gabarit/accès, conformité, etc.)
ORGANISATION ET SUIVI DE CHANTIER : A5 - Suivi des opérations de mise en œuvre sur chantier	
T1	Participer aux réunions de chantier et prendre en compte des modifications et/ou demandes spécifiques
T2	Suivre l'avancement du chantier, évaluer les écarts "prévu/réalisé" et proposer les ajustements nécessaires
T3	Contrôler la conformité des travaux exécutés
T4	Informier et relancer en interne et/ou externe (les partenaires et sous-traitants)
ORGANISATION ET SUIVI DE CHANTIER : A6 - Bilan et réception des travaux	
T1	Participer à la réception des travaux et organiser la levée des réserves
T2	Relever les interventions (temps, matières, environnement, etc.)
T3	Transmettre les informations pour constitution ou actualisation des bases de données de l'entreprise

UNITÉ U.32**ÉTUDE ET PRÉSENTATION D'UN PROJET (ÉPREUVE E.32)****• Contenu**

Cette unité recouvre tout ou partie des compétences exigées du titulaire du baccalauréat professionnel "Agencement de l'Espace Architectural" pour conduire l'ensemble des opérations d'étude, de définition et de présentation d'un projet d'agencement :

C2.2	Traduire graphiquement des solutions techniques et esthétiques
C2.3	Établir des quantitatifs et rédiger les bons de commande
C2.5	Rédiger une notice descriptive
C4.1	Présenter un projet

On notera que pour effectuer les tâches demandées, certaines autres compétences peuvent être mobilisées. En aucun cas ces dernières ne donneront lieu à évaluation. Si ces compétences ne sont pas maîtrisées, les tâches correspondantes doivent être réalisées avec assistance.

• Contexte professionnel

Au sein de l'entreprise, en bureau d'étude.

• Nature de l'activité

Ces activités correspondent en tout ou partie aux tâches des activités d'étude et de définition du projet d'agencement :

ÉTUDE ET DÉFINITION DE PROJET : A1 - Étude du projet d'agencement	
T4	Traduire graphiquement l'esthétique du projet (perspectives, schémas, 3D, croquis, photos, élévations...).
T8	Faire valider des solutions techniques, esthétiques et fonctionnelles au regard des délais et des coûts (synthèse)
ÉTUDE ET DÉFINITION DE PROJET : A2 - Définition du projet d'agencement	
T1	Établir les plans d'ensemble du projet (2D, 3D)
T2	Établir les plans d'exécution et de détails de sous ensembles du projet (calepinages, coupes, détails, élévations...)
T3	Rédiger les nomenclatures de sous ensembles et constituants des ouvrages à fabriquer
T4	Établir les quantitatifs de tout ou partie du projet
T5	Rédiger les cahiers des charges sous-traitance

UNITÉ U.33	RÉALISATION DE MAQUETTES ET PROTOTYPES (EPREUVE E.33)
-------------------	--

• **Contenu**

Cette unité recouvre tout ou partie des compétences nécessaires au titulaire du baccalauréat professionnel "Agencement de l'Espace Architectural" pour conduire les opérations de fabrication de maquettes et prototypes en différents matériaux et d'installation d'ouvrages sur le chantier :

C2.4	Fabriquer des maquettes, prototypes et échantillons
C2.7	Installer des éléments d'agencement

On notera que pour effectuer les tâches demandées, certaines autres compétences peuvent être mobilisées. En aucun cas ces dernières ne donneront lieu à évaluation. Si ces compétences ne sont pas maîtrisées, les tâches correspondantes doivent être réalisées avec assistance.

• **Contexte professionnel**

Au sein de l'entreprise, en atelier et/ou sur un chantier.

• **Nature de l'activité**

Ces activités correspondent en tout ou partie aux tâches des activités d'étude du projet d'agencement et de lancement de la mise en œuvre sur chantier :

ÉTUDE ET DÉFINITION DE PROJET : A1 - Etude du projet d'agencement	
T6	Réaliser des échantillons, modèles et prototypes clients

ORGANISATION ET SUIVI DE CHANTIER : A4 - Lancement de la mise en œuvre sur chantier	
T3	Lancer les opérations sur chantier : Réceptionner les espaces et supports à agencer Implanter les ouvrages à installer